

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 004 /AONO/ CEN/ CIPM/ 2022 DU 17 FEB 2022, POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION D'UN BATIMENT AU SIEGE DE LA CENAME EN PROCEDURE D'URGENCE (LOT UNIQUE)

FINANCEMENT : Budget CENAME, exercice 2022

1- Objet de l'Appel d'Offres National Ouvert :

Le Directeur Général de la CENAME (Autorité Contractante), lance, en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de requalification d'un bâtiment au siège national de la CENAME.

2- Participation :

Le présent Appel d'Offres National est ouvert à toutes les Entreprises de droit camerounais, justifiant des capacités techniques, financières et juridiques, leur permettant de réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.

3- Financement :

Le financement des prestations objet du présent Appel d'Offres est assuré par le Budget propre de la CENAME, imputation : 220 300.

4- Coût Prévisionnel :

Le coût prévisionnel des travaux est le suivant :

LIEU	LIBELLÉ DU PROJET	N° LOT	Coût Prévisionnel
YAOUNDE	TRAVAUX DE REQUALIFICATION D'UN BATIMENT AU SIEGE NATIONAL DE LA CENAME	Unique	42 000 000 F CFA (TTC)

5- Consultation du DAO :

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté gratuitement au siège national de la CENAME sis à Yaoundé, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

6- Acquisition du DAO

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès publication du présent Avis, au siège national de la CENAME, contre présentation d'une quittance de versement de **cinquante mille (50 000) Francs CFA**, représentant les frais d'achat du DAO et non remboursables, payables dans le compte **numéro 33598860001-94** intitulé « **Compte Spécial CAS-ARMP** » domicilié à la **BICEC - Cameroun**.

7- Remise et présentation des offres :

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir au CENAME au plus tard le 21 MAR 2022 à **12 heures** (heure locale), et devront porter la mention :

« **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004 /AONO/CIPM/CENAME/2022 DU**
17 FEB 2022, **POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION D'UN BATIMENT AU**
SIEGE NATIONAL DE LA CENAME, EN PROCEDURE D'URGENCE (LOT UNIQUE)»

(À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement) »

8- Pièces administratives et recevabilité des Offres :

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **huit cent quarante mille (840 000) Francs FCFA** délivrée par un établissement bancaire de premier ordre et/ou une compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances, d'une durée de validité de **cent vingt (120) jours** à compter de la date d'ouverture des offres.

Les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établis postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

9- Ouverture des plis :

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le 21 MAR 2022 à **13 heures** dans la salle de réunion de la CENAME par la Commission Interne de Passation des Marchés.

10- Délai d'exécution :

Le délai d'exécution prévu pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de Démarrer les travaux.

11- Délai de validité des offres :

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour une période de Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour la réception des offres.

12- Principaux critères de qualification :

12.1 Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet au terme des 48h de délai supplémentaire accordé à l'ouverture des plis ;
- Absence de la caution de soumission à l'issue de la séance de dépouillement ;
- Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ;
- Obtention de moins de 70% à l'évaluation des critères essentiels.

12.2 Critères essentiels de qualification

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (oui ou non). Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats portent sur :

- 1) Attestation de visite de site signée du maître d'ouvrage ;
- 2) Références de l'entreprise ;
- 3) Qualification et expérience du personnel ;
- 4) Matériels proposés ;
- 5) Méthodologie, planning et délai d'exécution ;
- 6) Capacité financière ;
- 7) Programme d'exécution des travaux ;
- 8) CCAP dûment paraphé à toutes les pages, complété, daté, signé et cacheté à la dernière page ;
- 9) CCTP dûment paraphé à toutes les pages, daté, signé et cacheté à la dernière page.

13- Attribution :

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre administrative conforme au Dossier d'Appel d'Offres, aura fourni une offre technique répondant positivement au moins à 70% des critères essentiels et une offre financière évaluée la moins-disante.

14- Signature de la lettre commande

À l'issue de l'examen des offres, de la proposition du choix des attributaires par la Commission de Passation des Marchés et du choix définitif du Prestataire par l'Autorité Contractante, la Lettre-Commande est souscrite par l'Entrepreneur et signée par l'Autorité Contractante.

15- Renseignements complémentaires

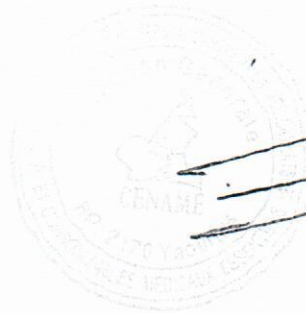
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au siège national de la CENAME,

Fait à Yaoundé, le 17 FEV 2022

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

COPIES :

- ARMP/PUBLICATION
- P-CIPM/INFO
- AFFICHAGE
- CHRONO



Dr. Vandi Delé